16ème OPEN JEUNES NATIONAL de
TENNIS de TABLE DU HAVRE

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

- L'**ATTH *le Havre*** organise le dimanche 17 mai 2026, l'open jeunes du Havre qui se déroulera au gymnase Descartes (près d'Auchan - 29 rue Arquis –76620 – le Havre).

ARTICLE 2 : (Organisation)

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés compétition à la fédération Française de Tennis de Table. Il comprend 6 tableaux + 1 (pour les licences promos – hors homologation).

Tableau	Catégorie	Jour	Heure Début
A	- de 11 ans né(e)s en 2015 et après	Dimanche	10h50
B	- de 13 ans né(e)s en 2013 et après	Dimanche	9h50
C	- de 15 ans né(e)s en 2011 et après	Dimanche	10h50
D	- de 19 ans nés (e) en 2007 et après	Dimanche	9h10
E	Licence Promotionnelle & Pass'Tournoi (-19 ans)	Dimanche	10h40
F	Moins de 1300 points (-19ans)	Dimanche	11h45
G	Féminine – 19 ans	Dimanche	10h40

- Les tableaux :
Ils se dérouleront en poules de 3, puis par élimination directe (en formule critérium – possibilité de faire toutes les rencontres si le nombre d'inscrits le permet).
Le nombre de joueurs(ses) est limité à 32 par tableau.
Le tableau E est réservé exclusivement aux licenciés « promotionnelle » et un licencié « promotionnelle ne peut s'engager que dans le tableau E.
Nombre de tableaux maximum par joueur(se) : 2 (3 si le nombre d'inscrits le permet ou si les quotas par tableau ne sont pas atteints), la priorité est donnée aux poules lorsqu'un joueur(se) fait plusieurs tableaux.

ARTICLE 3 : (Homologation)
- Le tournoi est homologué sous le numéro : **XXX/2026-B**
- Le juge arbitre du tournoi sera Monsieur Alain Lemonnier (JA3) assisté de Monsieur Pierre Cantini (JA1)
Toutes ses décisions seront sans appel. En cas de litiges ou de réclamations, les règles de la FFTT seront appliquées. Le tirage au sort public aura lieu le vendredi 15 mai 2026 à 14h00 au gymnase Descartes.

ARTICLE 4 : (Droit d'engagement)

Les droits d'engagement sont fixés à :

	Tableau	Engagement
	A, B, C, E, F et G	7 €
	D	8 €

ARTICLE 5 : (Engagements)
- Les engagements devront parvenir à : LEMONNIER Alain - 35 rue Franklin - 76600 - Le Havre Obligatoirement accompagnés de leur montant (libellé à l'ordre de : ATTH tennis de table) avant le 15 mai 2026. Les numéros des licences (y compris les licences promotionnelles) devront figurer sur le bordereau d'engagement.
Lorsque le quota de 32 sera approché, le nombre de places restantes sera affiche sur le site du club : https://www.attlehavre.fr/competitions/

ARTICLE 6 : (Déroulement)
- Chaque partie se disputera au meilleur des cinq manches.

ARTICLE 7 : (Arbitrage)
- en poule l'arbitre sera celui des 3 joueurs(ses) qui ne joue pas
- en élimination directe le perdant arbitrera la partie suivante.

ARTICLE 8 : (Balles)
- Les balles plastiques blanches agrées par la FFTT seront fournies par le club organisateur.

ARTICLE 9 :
- Le fait de s'engager à ce tournoi implique que tous les joueurs(ses) respectent ce présent règlement ainsi que les règles de sécurité du lieu des épreuves.

ARTICLE 10 :
- Le club organisateur ne se rend en aucun cas responsable des vols, pertes ou accidents pouvant survenir dans les salles au cours du tournoi.

ARTICLE 11 :
-Tout joueur(se) devra venir se faire pointer à son arrivée à la salle.
-Tout joueur(se) non présent 15 minutes après le début du tableau ou ne répondant pas présent 5 minutes après l'appel de son nom sera éliminé.
-Si un(e) joueur(se) fais plusieurs tableaux il bénéficiera de 3mn entre la fin d'une partie et l'appel d'une autre.

ARTICLE 12 : (Récompenses)

les tableaux seront récompensés (voir annexe) en numéraire.
Le meilleur club ayant le plus de participants sera récompensé.

ARTICLE 13 :
- Le tournoi ne sera pas interrompu : buvette et sandwiches seront à la disposition des participants.

ARTICLE 14 :
- En cas de forfait non excuser ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Fin du règlement